Affaires Juridiques et réglementaires

Conseil d'Administration du 22 octobre 2010

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

- 1. Compte financier 2009
- 2. Lettre de cadrage budgétaire 2011
- 3. Définition des structures budgétaires
- Questions diverses.

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents:

- Collège A: M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Pierre LOUART, M. Jean-François PAUWELS.
- Collège B: Mme Virginie DEGARDIN, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ.
- Collège BIATOSS: M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- Collège USAGERS: M. Nomane ABASSI, M. Geoffrey BOSSU, M. Cyril GANDOIS.
- Personnalités extérieures : M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

Etaient excusés (et Procurations):

M. Francis GUILBERT, (procuration à Dominique DEROZIER) Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF) (procuration à M. Thierry LEPERS) M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez) (procuration à M. Thierry LEPERS) (procuration à M. le Président)

M. Pierre de SAINTIGNON (Conseil régional)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- Vice-président du Conseil scientifique : M. Isam SHAHROUR, Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE.
- Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY, Agent Comptable: Mme Véronique LEBLOIS Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON.

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration et donne la parole à Jérôme RIEDI, lequel souhaite faire une déclaration liminaire au nom de l'ensemble des élus SNESUP-FSU et FERCSUP-CGT.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) déclare : « Les syndicats FSU et CGT mènent, avec d'autres et depuis plusieurs mois, un mouvement pro-actif de défense des intérêts collectifs premiers de la Nation. Face à un gouvernement qui refuse obstinément le dialogue, arguant du caractère inéluctable d'un retour aux temps préhistoriques des relations sociales, les forces progressistes de ce pays n'ont d'autre choix que de poursuivre plus durement le combat qu'elles mènent pour redonner un peu de fierté et d'espoir aux vrais travailleurs et producteurs de richesses de ce pays. C'est pourquoi, dans le contexte actuel et en cohérence avec les actions en cours partout dans le pays, les élus au conseil d'administration SNESUP-FSU et FERCSUP-CGT ne siégeront pas ce jour. Nous entendons par là protester contre la ruine sociale, éducative et économique du pays, organisée depuis plusieurs années au profit de quelques nantis qui n'ont l'habitude de travailler ni les jours de grèves, ni les autres jours de l'année d'ailleurs. »

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) trouve la dernière phrase particulièrement incompréhensible.

Le président ne souhaite pas qu'un débat s'instaure après cette déclaration.

1) Compte financier 2009

Le président donne la parole à Mme Véronique LEBLOIS, Agent comptable afin qu'elle présente le compte financier 2009.

L'Agent comptable explique la raison de la présentation tardive du compte financier 2009. Ce fait se justifie par la mise en place de l'application SIFAC à compter de l'exercice 2009. Ce progiciel SAP bouleverse totalement la manière de suivre la comptabilité par rapport à NABUCO et n'est pas encore parfaitement adapté aux universités. Cependant, ce retard dans l'édition du compte financier 2009 n'a pas été inutile. En effet, certaines universités ont pu sortir plus rapidement leur compte financier, mais en négligeant certains contrôles ou certains rattachements. Ils ont ainsi rencontré des difficultés qui perdurent sur l'exercice 2010 et, peut-être, sur les exercices suivants. Ces aspects ont été appréhendés de manière pragmatique par l'université Lille 1 qui évite ainsi de se créer un handicap pour le futur.

Toutefois, il convient de reconnaître que certains problèmes de paramétrage demeurent à ce jour. La solution retenue a consisté à réaliser un export sous tableur de certains documents présentant des défauts de paramétrage, permettant ainsi de retravailler les documents incriminés. D'autres problèmes n'ont pu être résolus dans l'immédiat et l'on constate ainsi quelques différences minimes entre les résultats produits dans le cadre 2 développant les différences budgétaires et les dépenses figurant à la balance générale.

Des demandes d'assistance visant à résoudre ces problèmes seront adressées à l'AMUE avant l'édition du futur compte financier 2010.

Après ces explications, l'Agent comptable présente les tableaux de synthèse du compte financier de l'exercice 2009.

Situation consolidée de l'université :

S'agissant du résultat 2009, le bilan et le compte de résultat laissent apparaître un déficit de 6 287 033,10 € (étant précisé que l'exercice 2008 dégageait un bénéfice de 2 282 621,46 €).

Ce résultat agrégé se décompose comme suit :

- Bénéfice de 10 002,21 € pour le DUSVA
- Bénéfice de 155 274,53 € pour EIFEL
- Bénéfice de 642 272,13 € pour le SAIC
- Déficit de 7 094 581,97 € pour Lille 1 hors SACD

Ce déficit provient de l'exploitation courante de l'université. Les postes les plus importants représentant 90,97% des charges de gestion courante sont :

- Charges de personnel : 26 097 052,65 €, soit 31,72% des charges d'exploitation
- Services extérieurs : 23 504 284,51 €, soit 28,57%
- Dotations aux amortissements : 13 355 134,04 €, soit 16,23%
- Achats de matières et fournitures : 11 887 754 ,02 €, soit 14,45%

Les postes les plus importants représentant 89,01% en matière de produits d'exploitation sont :

- Subventions d'exploitation : 40 942 009,35 €, soit 55,05% des recettes d'exploitation
- Etudes et prestations de services fournies : 25 256 521,23 €, soit 33,96%

Ce déficit important s'explique en partie par les reports de crédits budgétaires 2008 utilisés en 2009, aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement et par le déficit de fonctionnement du CUEEP.

La capacité d'autofinancement s'élève à 133 833,41 € en 2009 contre 8 524 347,17 € en 2008. On assiste à une très forte diminution de la capacité de l'université à s'autofinancer.

Le fonds de roulement net global pour 2009 s'élève à 25 655 377,66 € Il était de 35 523 910,20 € en 2008. On constate une diminution du fonds de roulement de 9 868 532,54 € Toutefois le FRNG ne peut s'apprécier que par rapprochement avec le niveau du besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement de 2009 s'élève à 16 184 563,63 € et est donc entièrement couvert par le FRNG, ce qui permet de dégager une trésorerie nette de 9 470 814,03 €.

Concernant l'université hors SACD, le résultat 2009 est un déficit de 7 094 581,97 € Les raisons évoquées plus haut sont identiques. Les calculs font ressortir une insuffisance d'autofinancement de 838 243,93 € Le fonds de roulement net global s'élève à 19 152 428,47 € pour un besoin évalué à 6 681 762,35 €, besoin qui est donc couvert intégralement par le FRNG.

S'agissant du suivi et de l'évolution de la trésorerie de l'université Lille 1, on constate une perte de trésorerie durant l'année 2009 (14 172 178,49 € au 1^{er} janvier 2009, 9 470 814,03 € au 31 décembre 2010, soit une différence de 4 701 364,46 €).

On constate une perte cumulée de trésorerie de 10 925 957,55 € sur les deux dernières années.

Le président remercie l'Agent comptable de cette présentation, du travail réalisé en amont par elle-même et ses services et ouvre le débat.

Yann SECQ (O&I) s'étonne que, quand il est question de budgets séparés, on parle de « sociétés »; ne peut-on plutôt parler d'établissements, s'interroge-t-il.

L'Agent comptable répond qu'il s'agit du terme utilisé par SIFAC, en raison de son origine SAP.

Le président pense qu'il est en effet préférable d'utiliser le terme de « services à comptabilité distincte ».

Sur le fond, Yann SECQ (O&I) s'interroge sur l'évolution du fonds de roulement. Il demande s'il est possible d'avoir une idée de l'évolution des charges et du résultat du CUEEP sur plusieurs années afin de connaître son impact sur la diminution de ce fonds de roulement.

Le président précise que le déficit est une différence entre les produits et les charges. Le CUEEP a contribué à ce déficit, de même que d'autres éléments, plus difficiles à cerner, comme le fait qu'un certain nombre de dépenses sont opérées sur un exercice suivant celui ayant donné lieu aux recettes correspondantes. D'autres éléments contribuent à un excédent, comme le fait que certaines composantes ne dépensent pas toutes leurs ressources et thésaurisent. Il faut souligner que le seul élément structurel du déficit est lié aux dotations d'équilibre accordées au CUEEP, lesquelles cumulées sur les quatre dernières années représentent une somme importante (5M€). Le président ajoute que si, globalement, nos charges (salariales, logistiques...) ont augmenté, parallèlement, notre budget a lui aussi augmenté; hors le problème du CUEEP, le budget de Lille 1 est en équilibre. Il n'y a ainsi pas de déficit structurel. La décision de prélever sur notre fonds de roulement pour le CUEEP, a simplement conduit à une certaine limitation de notre capacité de financement à un moment donné. Le président souligne également les difficultés liées aux créances que l'on peut avoir et qui n'ont pas encore été recouvrées, ou aux opérations pré financées (telle la destruction de l'ancien IUT). Il rappelle enfin qu'il a été décidé désormais de ne plus thésauriser, ce qui est de bonne gestion eu égard à nos besoins, mais ce qui peut affecter notre fonds de roulement.

Yann SECQ (O&I) relève que l'université a connu un déficit structurel jusque 2007, du fait des charges.

Le président précise que jusqu'en 2002, l'université réglait les dépassements de charges en prélevant sur son fonds de roulement, ce qui n'était pas viable à long terme. En 2002, on a instauré la contribution aux charges communes qui a permis une meilleure affectation de la dépense en prélevant sur certaines composantes disposant de ressources propres. Ceci a permis de régler, avant 2007, un problème de déficit structurel. L'université a ensuite connu une évolution des charges qui a été très rapide, mais qui a été compensée par une augmentation des dotations de l'Etat, ce qui a permis de réaliser certaines politiques de l'établissement (vie étudiante, SCD...).

Jean D'ALMEIDA (DPE) remarque que l'application SIFAC, évoquée précédemment, pose de nombreux problèmes à ses utilisateurs au quotidien. Cette situation révèle un besoin de formation et de discussion autour de cette application. Il serait utile qu'une ou deux fois par an, l'agent comptable et le chef du service financier rencontre les responsables financiers des composantes et laboratoires, comme cela se pratique au CNRS.

Concernant le budget 2011, Jean D'ALMEIDA relève que l'octroi de subventions d'équilibre n'étant plus possible, il va falloir trouver autre chose.

Le président rappelle que beaucoup de formations ont été organisées à destination des utilisateurs de SIFAC et que le type de réunion (réunions avec les directeurs de composante,

de laboratoire et les gestionnaires) demandé par Jean D'ALMEIDA est organisé en temps que de besoin. Un suivi de ces procédures s'impose cependant.

Le directeur général des services souligne que de nombreuses actions relatives à l'animation de la gestion au quotidien sont connues des personnels d'encadrement et des personnels administratifs et techniques et moins des enseignants-chercheurs. Un effort considérable de formation a été réalisé sur SIFAC, pour l'essentiel par nos personnels ayant les compétences requises. Un réseau de compétence a ainsi été mis en place, ce qui est sans doute la clef de la réussite de la mise en œuvre de SIFAC dans l'établissement, comme l'a souligné l'Inspection générale dans son dernier rapport. S'agissant de l'animation des services, des réunions d'encadrement sont régulièrement organisées et permettent d'échanger sur l'ensemble des sujets de fonctionnement de l'université. Concernant plus spécifiquement l'organisation financière, une réforme structurelle des services financiers aurait dû anticiper et accompagner la mise en place de SIFAC, ce qui n'a pu être réalisé en son temps. Ce volet organisationnel est désormais prévu. La mission de contrôle de gestion comprendra un rôle d'audit, de conseil et de formation auprès des différentes structures financières de l'établissement. Par ailleurs, le système sera renforcé par une structure externe destinée à mener un audit de notre organisation financière.

Le président souligne que SIFAC est un outil complexe, tant pour les services centraux et l'agence comptable que pour les composantes et laboratoires, lequel nécessite un processus d'accompagnement actuellement mis en œuvre.

Yann SECQ (O&I) s'interroge sur les charges relatives aux personnels (26 M€). Il demande si ces charges sont bien relatives aux personnels non titulaires. Si c'est le cas, ce poste devrait diminuer eu égard à la politique d'accompagnement de ces personnels (préparation au concours…).

Le directeur général des services précise que ces charges correspondent à l'ensemble de ce qui est payé à titre de rémunération principale ou accessoire des personnels (heures complémentaires, rémunérations sur budget propre...).

S'agissant des « services extérieurs », Yann SECQ (O&I) demande ce que comprend cet ensemble (nettoyage, fluides ?...).

Le directeur général des services répond que cela représente l'ensemble de ce qu'on achète en fournitures et services.

Selon Pierre LOUART (O&I), certaines charges, notamment salariales, sont de parfaits moyens d'investissement. Ainsi, à l'IAE, l'ensemble des personnels administratifs non titulaires représente un investissement très important permettant par exemple de recouvrer de fortes ressources. Il ne faut pas, dès lors, considérer, a priori, la masse salariale comme une charge qu'il faut systématiquement compresser.

Yann SECQ (O&I) précise qu'il n'a pas dit qu'il souhaitait compresser la masse salariale, mais qu'il souhaitait qu'on amène les personnels non titulaires vers une titularisation.

Pierre LOUART (O&I) remarque que la politique nationale actuelle ne va pas en ce sens, d'autant qu'on se dirige vers l'octroi d'une masse salariale globale. Il rappelle que même les personnels titulaires peuvent représenter une charge pour l'établissement, ainsi en est-il des emplois gagés. Il faut examiner l'ensemble des charges dans le détail afin de déterminer si elles représentent des charges d'investissement ou des charges ne contribuant pas au bon fonctionnement du service public.

Le président intervient pour rappeler qu'une séance budgétaire sera consacrée à l'emploi et à la masse salariale et que ces questions seront abordées lors de celle-ci.

Après débats, le président soumet le compte financier 2009 à l'approbation du conseil.

Approuvé par 17 voix pour (délibération n° 2010-51).

2) Lettre de cadrage 2011

Le président présente au conseil la lettre de cadrage budgétaire 2011, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires. Il précise que cette lettre de cadrage ne portera que sur la partie du budget « hors nouvelles compétences » ; les questions relatives à la masse salariale et au plafond d'emploi seront traitées lors du CA du 19 novembre. La lettre de cadrage présentée ce jour ne donne pas une vision globale de l'université puisque les budgets des UFR, école et instituts n'ont pas encore été présentés. La présentation détaillée du budget intégrera également le budget des services centraux et communs. Il est précisé qu'un certain nombre de ressources propres proviennent des composantes (taxe d'apprentissage, formation continue...).

La lettre de cadrage consiste en trois exercices : évaluation de nos ressources, identification des charges obligatoires, qui ne sont pas pour autant incompressibles (charges de personnels, charges logistiques...), et choix politiques (accompagnement de la fonction documentaire, de la vie étudiante, de la politique sociale ou de recherche, par exemple).

Le président déclare présenter au conseil un budget de prudence. La proposition formulée est celle du cadrage 2010, étant toutefois précisé que, lors de la mise en œuvre du budget, tous les crédits ne seront pas immédiatement ouverts. Il est cependant important d'avoir une vision globale de nos objectifs et de ne pas présenter trop de décisions budgétaires modificatives (DBM) d'ajustement qui ne permettent pas de percevoir la cohérence avec l'ensemble du budget.

La première difficulté de la lettre de cadrage est d'évaluer les ressources et notamment la dotation globale de fonctionnement. L'estimation de cette dernière, via le modèle SYMPA s'avère, selon le président, plus compliquée qu'auparavant. Le modèle SYMPA est en effet un système de répartition entre les universités sur la base de différents critères, ce qui ne permet pas à une université de l'utiliser pour elle seule. Par ailleurs, malgré les effets d'annonce, on peut s'interroger sur ce que va décider l'Etat en ce qui concerne l'affectation des ressources : quel sera le montant global affecté aux universités sur le volet enseignement ? sur le volet recherche ? quelle répartition sera faite, au vu des critères de performance ?

Le premier « budget SYMPA » de 2009 présentait une prévision budgétaire de l'Etat sur 2009, 2010 et 2011. On pouvait alors penser qu'il y aurait continuité dans l'engagement de l'Etat avec une évolution sensible du budget de l'université. Le contexte de 2011 n'est cependant plus le même que celui des années précédentes, puisque nous sommes entrés dans une période de rigueur budgétaire. Si le budget alloué aux universités ne va pas diminuer, les augmentations prévues en 2009 et 2010 pour 2011 ne seront cependant pas effectives. Face à ces incertitudes, la lettre de cadrage a été préparée en prenant en compte une hypothèse d'augmentation limitée du budget de l'Etat destiné aux universités (+ 0,83%). L'hypothèse retenue pour Lille 1 est ainsi celle d'une augmentation très mesurée de la dotation de fonctionnement (+ 245 000 € contre plus de 2 M€ pour 2009 et 2010). Une seconde hypothèse retient une augmentation de 4,6 % de la dotation de fonctionnement, qui

permettrait à l'université de fonctionner correctement. Ce n'est pas celle qui sera retenue pour le budget primitif.

Certains éléments nous permettent de ne pas tout appréhender de façon négative : La dotation accordée dans le cadre du contrat quadriennal comporte ainsi un « bonus quadriennal » de 1,250 M€.

À la part de l'Etat, s'ajoutent les ressources propres de l'établissement. Ici aussi la prudence est de mise, une hypothèse « basse » est ainsi retenue (diminution des ressources propres recherche). S'agissant des ressources « transfert », celles-ci sont mises au même niveau que l'an dernier, sachant qu'elles avaient fortement diminué par rapport à 2009 du fait du changement de nos règles relatives aux charges communes.

Concernant les ressources liées aux nouvelles compétences, une dotation spécifique de l'Etat va nous être allouée (250 000 €). Une ressource nouvelle va également nous être transférée en matière de politique sociale, mais parallèlement à un transfert de charge (275 000 €). Les RCE nous permettent de gérer notre masse salariale. Celle-ci n'est pas utilisée pleinement du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui signifie que tous les emplois ne sont pas utilisés à temps plein sur cette période. Une marge de manœuvre est ainsi dégagée, qu'il faut cependant utiliser avec prudence. Il est proposé de n'utiliser qu'un pourcentage de 0,4% de la masse salariale pour accompagner des opérations liées à la politique sociale et à la politique des emplois.

Nous avons ainsi 35 M€ de ressources globalisées dont il faut décider de leur utilisation.

Deux volets sont importants pour ce qui concerne les charges : Les charges d'infrastructures et les charges de personnels. Une attention particulière a été portée à l'estimation de cellesci.

S'agissant des charges d'infrastructures, celles-ci seront en diminution de 125 000 € du fait de l'abandon d'un des bâtiments de la rue Angellier. Pour le reste, on estime que les charges augmenteront à hauteur de 6,487 M€. Les dépenses de maintenance et d'entretien sont estimées, quant à elles, à hauteur des charges de l'année dernière. Des charges particulières sont par ailleurs liées au nouveau marché de sécurité ou à la politique de développement durable.

Concernant les charges de personnels, la politique mise en œuvre par l'établissement ne permet pas de faire des économies, puisqu'on a instauré un régime indemnitaire et une politique de carrière pour les personnels contractuels. Il faut toutefois souligner la démarche active qui a été engagée et présentée par le directeur général des services, laquelle conduit à faire passer des contractuels sur supports Etat, allégeant de ce fait, à terme, notre masse salariale. L'ensemble de ces charges représente 4,559 M€. L'évolution des charges de personnels pèse ainsi de plus en plus sur le budget de l'université (augmentation de charges sur les dépenses de personnels). Ce poste nécessite de notre part une certaine vigilance, ce qui signifie que nous devons avoir une politique de l'emploi contractuel assortie d'un contrôle des embauches.

Ces charges logistiques et liées aux personnels viennent limiter nos marges de manœuvre pour les autres postes de dépense.

Après cette analyse des ressources et des charges, le président présente au conseil les grands choix politiques sur lesquels il devra se prononcer.

Il serait souhaitable d'augmenter le budget recherche de 330 000 € pour accompagner les laboratoires, les écoles doctorales et, plus généralement, la politique scientifique de

l'établissement. Cette masse devra ensuite être discutée sur la base de propositions du conseil scientifique.

S'agissant de l'offre de formation, de nombreux efforts ont été réalisés depuis quelques années. Il est proposé d'augmenter l'ensemble du budget de 183 000 € pour la politique de formation et de 140 000 € pour l'enveloppe correspondant aux heures complémentaires (celle-ci intégrant désormais les reconnaissances de responsabilités).

Concernant les ressources, un effort est à poursuivre sur le service commun de documentation. Il est proposé d'augmenter son budget de 143 000 € (+ 10%). Cette augmentation permet au SCD de ne pas opérer des choix de réduction d'un certain nombre de dépenses.

Il est par ailleurs proposé:

- Dans le domaine des TIC, de maintenir le même budget qu'auparavant ;
- Une augmentation pour la politique sportive (en partie lié à la suppression des droits perçus sur l'usager) ;
- D'ouvrir une ligne budgétaire sur la thématique de l'égalité femmes/hommes ;
- De maintenir le budget du SCAS (mais celui-ci augmentera automatiquement du fait de transferts d'activités) ;
- D'augmenter le budget de la formation continue des personnels, conformément aux engagements pris concernant, notamment, la mise en place de la politique des contractuels ;
- D'améliorer le régime indemnitaire des personnels BIATOSS ;
- De diminuer le budget d'équipement des services centraux ;
- D'augmenter le budget de la communication ;

D'autres dépenses seront liées à la maintenance et à la sécurité et la remise à niveau de bâtiments qui seront financées dans le cadre du plan campus, étant précisé qu'il sera difficile de mobiliser d'autres ressources, alors que les besoins sont importants en ce domaine.

Concernant les dotations aux UFR, école et instituts, en l'état actuel des choses, et sauf hypothèse d'augmentation du budget de l'université, il est proposé le maintien de celles-ci.

Par mesure de prudence, la lettre de cadrage propose de n'ouvrir les autorisations de dépenses, dans un premier temps, qu'à hauteur de celles de 2010, sauf pour certains domaines (SCD, politique indemnitaire, politique sociale).

Deux incertitudes subsistent actuellement, qui peuvent expliquer ces mesures de prudence :

- Décision éventuelle de subvention d'équilibre pour le CUEEP (dans le cadre d'un budget équilibré) ;
- Négociation avec l'Etat concernant une contribution supplémentaire pour prendre en compte l'évolution des charges salariales sur les emplois gagés de formation continue (pour lesquelles on est passé de 0 à 65% en quelques années).

Pierre LOUART (O&I) estime qu'en l'état des incertitudes budgétaires, il était difficile de faire mieux que ce qui est proposé. La prudence adoptée doit s'accompagner d'un travail plus précis sur les moyens de récupérer par ailleurs des ressources sur des dépenses pas forcément utiles.

Claude VIEVILLE (O&I) demande si les charges de personnels intègrent tous les contrats de l'université et si ce qui est présenté reflète la réalité de nos emplois.

Le président répond qu'il y a des charges de personnels sur ressources propres de certaines composantes (SUDES par exemple) qui n'apparaissent pas dans la masse salariale présentée, mais qui apparaîtront dans la masse salariale qui sera définie lors d'un CA ultérieur.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande à quoi correspond la contribution IUT.

Le président répond que l'IUT est la seule composante pour laquelle la règle de contribution aux charges de l'établissement n'avait pas été appliquée, car l'IUT a sa propre dotation. L'IUT souhaite d'ailleurs que l'on rediscute de ce point, étant précisé que, comme les autres composantes, il bénéficie de services de l'université (SCD, politique sportive, politique sociale par exemple). Il va falloir affiner ce que recouvre cette contribution de l'IUT.

Pour Yann SECQ (O&I), il faut absolument aborder la question des IUT lors d'un prochain CA, notamment en ce qui concerne certaines velléités de sécession. Il réitère ensuite sa demande consistant à ce que chaque conseiller puisse avoir accès aux différents documents préparatoires du CTP, étant précisé que seuls les représentants syndicaux peuvent participer à cette instance. Yann SECQ demande par ailleurs si une séance de la commission des finances sera consacrée au modèle d'attribution pour les composantes et les laboratoires. Enfin, il s'étonne qu'il ne soit plus question du fonds d'amorçage, mis en place lors de la création du modèle SYMPA, et destiné à ce qu'aucune université ne perde par rapport au budget précédent.

Le président précise que l'Etat s'était engagé à ce que la dotation de 2008 constitue la dotation minimale accordée aux établissements. Cette notion de fonds d'amorçage n'est pas très importante pour Lille 1.

Yann SECQ (O&I) demande si la dotation heures complémentaires est une dotation hors IUT.

Le président répond par l'affirmative. L'IUT paye ses heures complémentaires sur la dotation qui lui est accordée en propre, sauf pour certaines formations pour lesquelles l'université contribue en termes d'heures complémentaires.

Yann SECQ (O&I) demande si, dans le cadre des RCE, les évolutions de notre masse salariale (départs en retraite, progressions de carrières) vont être prises en compte par l'Etat.

Le président répond que l'Etat va revoir la masse salariale chaque année. L'université a, dans cette perspective, créé une fonction de suivi de cette masse salariale.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) relève que l'on connaît une diminution des ressources propres d'année en année et rappelle que la loi LRU permet d'augmenter ces ressources propres par la création de fondations. Il demande si de telles fondations sont envisagées à Lille 1.

Le président répond qu'il n'y a pas pour l'instant de réflexion propre à Lille 1 sur ce point, mais qu'une réflexion sur la création d'une fondation commune est engagée au niveau du PRES.

Le quorum requis étant atteint, le président soumet la lettre de cadrage budgétaire 2011 au vote du conseil.

Adopté par 18 voix pour (délibération n° 2010-52).

3) Définition des structures budgétaires

Le président précise que les nouvelles responsabilités et compétences des universités amènent des modifications du cadre budgétaire, définies en particulier par le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008. Il rappelle que c'est le CA qui détermine l'organisation budgétaire de l'établissement en termes de structure et de mode d'élaboration du budget.

La situation actuelle est la suivante :

- Niveau 1 : Budget agrégé de l'établissement (UFR + école + instituts + SACD)
- Niveau 2 : Budget des UFR, école et instituts
- Niveau 3 : Les centres de responsabilité (CR)

Dans le budget RCE, l'organisation par CR disparaît. Deux formules sont envisageables :

- Les centres de dépenses
- Les budgets propres intégrés (BPI)

Pour les centres de dépenses, le constat de la recette se fait au niveau de l'établissement. Les crédits sont attribués en fonction des besoins et des projets. Cette configuration ne permet pas une bonne lisibilité globale du budget de la composante puisque les recettes sont centralisées au niveau de l'établissement. De plus, elle peut être contreproductive pour les composantes qui doivent pouvoir garder la possibilité et la responsabilité d'aller chercher des ressources propres pour accompagner leurs projets.

Aussi la structuration budgétaire proposée au conseil est celle d'un BPI par composante. Cette formule est obligatoire pour les écoles et instituts régis pas l'article L. 713-9 CE (CUEEP, IAE, IUT et Polytech'Lille). Le CA peut néanmoins décider que d'autres composantes auront des BPI.

Les BPI sont intégrés dans le budget principal. Ils font l'objet d'une présentation particulière au CA de l'établissement.

Les recettes des BPI présentent, en plus de la dotation de l'établissement, leurs ressources propres comme la taxe d'apprentissage, la formation continue, la formation par apprentissage, les contrats et subventions propres.

Les dépenses font apparaître :

- Les dépenses propres de l'entité ;
- Les dépenses de masse salariale relatives aux personnels contractuels financés sur ressources propres ;
- Les heures complémentaires ;
- Les dépenses communes qui peuvent faire l'objet de factures internes.

Le BPI est présenté en équilibre. Dans la présentation budgétaire du BPI, figure également à titre indicatif la masse salariale des titulaires mise à disposition et le nombre d'ETP affecté à l'entité, ainsi que les moyens généraux gérés au niveau central.

Le BPI permet d'avoir une vision complète du budget de la composante. Il facilite la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens, permettant de renforcer la mise en œuvre du projet d'établissement.

S'agissant des autres budgets on retrouvera les budgets :

- Des services à comptabilité distincte (SACD) ;
- Des services inter établissements (SIE).

Il y aura toujours un budget « politique » et des budgets par nature ou de gestion. Chaque BPI fera l'objet d'une présentation au moment du vote du budget de l'établissement.

Au final, si la structuration par BPI est acceptée, la structure du budget RCE serait la suivante :

- Niveau 1 : Budget agrégé de l'établissement (Budget principal + SACD)
- Niveau 2 : Budget principal et budgets SACD distincts
- Niveau 3 : Les BPI et les centres de dépenses

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande si l'UB recherche existera toujours.

Le président répond par l'affirmative et précise que les budgets des laboratoires seront présentés au conseil.

Pierre LOUART (O&I) trouve le principe du système proposé constructif. Deux points devront être précisés : le type de contrat d'objectif qui sera conclu entre l'université et ses composantes et la question des facturations internes.

Le président répond, sur ce dernier point, que l'on en restera, pour le moment, au système actuel. Il est important selon lui de bien analyser comment les charges de l'établissement se répartissent. Il faudra mettre en place un système global d'attribution des moyens qui responsabilise les différentes entités dans l'utilisation des charges.

Yann SECQ (O&I) demande pourquoi ne pas créer de BPI pour les laboratoires ou plus exactement pour les instituts de recherche, ce qui donnerait une vision plus complète de leurs budgets.

Le président répond que ce serait pertinent pour les instituts de recherche, ou au niveau de de l'UB recherche et que ce sera proposé.

Pierre LOUART (O&I) pense qu'il y a nécessité de structures lisibles et besoin de regroupements complémentaires afin de rendre plus visibles certaines activités (par exemple pour ce qui concerne les certifications internationales).

Le président soumet la nouvelle structuration budgétaire au vote du conseil.

Adopté par 18 voix pour (délibération n° 2010-53).

4) Questions diverses

Pierre LOUART (O&I) évoque le projet « Michel » (maison internationale des chercheurs) dans le cadre de la restructuration de l'Hospice général (siège de l'IAE). Il souhaite connaître l'évolution de ce projet fondamental pour l'IAE et pour l'université et réitère sa demande que la direction de l'IAE puisse être présente dans la discussion en cours, afin de représenter l'université Lille 1.

Le président précise que le projet Michel a été évoqué lors d'une réunion du conseil de la Chancellerie. Le recteur a pris les contacts nécessaires avec la préfecture, afin que ce projet, bloqué pour des problèmes de financement FEDER, puisse avancer.

La séance est levée à 17h00.

Le Directeur général des services, Le Président,

Patrice SERNICLAY Philippe ROLLET